

COMMUNIQUE

**SALON REGIONAL DE L’ACCESSIBILITE ET DES SERVICES**

**A LA PORTEE DE TOUS**

**2 journées d’informations et de partages d’expériences pour favoriser « l’accès à tout pour tous » et pour « vivre bien et longtemps chez soi » organisées à l’initiative des professionnels du bâtiment, à Belfort (90), les 12 et 13 Février 2020.**

L’adaptabilité des logements et l’accessibilité des lieux publics sont devenues des préoccupations majeures au sein de notre société. En effet, avec une espérance de vie qui s’allonge continuellement, la population sera dans dix ans constituée pour son tiers de personnes de plus de 60 ans.

Mais elles ne s’improvisent pas et nécessitent des connaissances techniques et réglementaires que les usagers et les entreprises n’ont pas toujours. Elles doivent prendre en compte de nombreux éléments, comme la conception, l’aménagement, la fonctionnalité, le design, la sécurité... pour contribuer au confort et à l’autonomie de la personne.

Depuis plusieurs années, la CAPEB travaille pour développer chez les professionnels un réflexe « accessibilité » permettant d’aborder avec leur clientèle cette question lorsque des travaux sont envisagés (anticiper plutôt que de devoir agir dans l’urgence).

Elle a ainsi développé sur le territoire national, les marques Handibat® (mobilité réduite) et Silverbat® (personnes âgées) qui apportent une information fiable et objective sur les compétences des professionnels intervenant dans le domaine de l’accessibilité.

Sa démarche, ses marques, la CAPEB entend aujourd’hui mieux les faire connaître des usagers et des professionnels, en organisant une manifestation régionale inédite dédiée à « l’accessibilité et aux services à la portée de tous – Bien Vivre Dedans Dehors » qui réunira les différents acteurs privés-publics agissant sur ces champs.

**Le salon de l’accessibilité et des services à la portée de tous se tiendra les mercredi 12 et jeudi 13 Février 2020, de 10 à 18 heures à la salle des fêtes de Belfort (90).**

Les visiteurs pourront y obtenir des conseils, y découvrir des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien, selon leur situation ou celui d’un de leur proche, comme par exemple, transformer une salle de bains, commander à distance des équipements de la maison, sécuriser ses déplacements…

.../...

Des conseillers habitat, des concepteurs, des professionnels de la santé et du bâtiment leur donneront les clefs pour bien échafauder leur projet, les mettront en relation avec un réseau de professionnels « dignes de confiance », des aides financières possibles à la réalisation des travaux.

Le démonstrateur mobile Handibat s’exposera pour la première fois dans la région et offrira un concentré de solutions d’adaptations pour une chambre, une cuisine et une salle de bain.

Le salon jouera les prolongations pour les professionnels et collectivités (uniquement) le mercredi 12 février en soirée avec la remise des trophées de l’accessibilité et un apéritif dînatoire qui permettra de prolonger les échanges dans la convivialité.

Le Département du Territoire de Belfort, la Ville de Belfort, les services de l’Etat et la CAPEB Bourgogne Franche-Comté sont étroitement associés à la manifestation, aux côtés de professionnels du bâtiment et de la santé ; ils y animeront des ateliers d’informations, des conférences, en lien avec les associations d’aides et de services à la personne.

*Programme et liste des exposants disponibles le 1er février sur le site* [*www.capeb90.fr*](http://www.capeb90.fr)

**CONTACT PRESSE**

Pour toute information complémentaire, des photos de réalisations de travaux d’adaptations, des visuels de la manifestation :

**Gilles MOREL, CAPEB Territoire de Belfort, tél. 03 84 22 29 29 / 06 78 17 75 83**

**secretaire.general@capeb90.fr**

Pour toute information concernant les conférences thématiques :

**Sarah BIGOT, CAPEB Bourgogne Franche-Comté**, **tél. 03 80 48 95 54**

[**sarahbigot.capeb@orange.fr**](mailto:sarahbigot.capeb@orange.fr)

**LES AMBITIONS DES JOURNEES DE L’ACCESSIBILITE**

* Apporter des solutions concrètes aux personnes à mobilité réduite, faciliter les parcours d’accès aux aides financières et aux entreprises.
* Faciliter le maintien à domicile des personnes fragilisées (âgées ou handicapées) à travers la valorisation d’une offre de travaux (en tenant compte de l’état de santé de la personne) et la valorisation des services d’aide à la personne.
* Développer les réflexes d’anticipation de travaux, chez les particuliers comme les professionnels (concepteurs de logements notamment) pour prévenir les risques d’accident et préserver l’autonomie des personnes le plus longtemps possible dans leur logement.
* Rapprocher les acteurs privés-publics intervenant sur le champ de l’accessibilité et de l’adaptabilité des logements dans le département.
* Accompagner les collectivités locales, les commerces, de manière plus générale, les établissements recevant du public pour leur mise en accessibilité, conformément à la Loi de 2005 relative à l’égalité des droits et des chances.
* Promouvoir une offre de service de qualité, favoriser la montée en compétences des professionnels du bâtiment pour créer localement des réseaux « dignes de confiance ».

**UN EVENEMENT GRATUIT OUVERT A TOUS**

* Le grand public, les porteurs de projets, les bénéficiaires des travaux (personnes fragilisées, âgées, handicapées, de retour d’hospitalisation...) et leurs familles (enfants et parents).
* Les associations d’aides aux personnes handicapées et/ou âgées
* Les professionnels de la santé, les ergothérapeutes, les personnels aidants
* Les professionnels du bâtiment, les architectes, les maîtres d’œuvre
* les syndics de copropriétés, les propriétaires bailleurs
* Les établissements recevant du public (ERP) : collectivités, mairies, commerces...

Plus d’un millier de visiteurs (particuliers et professionnels) de la région attendus sur les deux journées.

Mercredi 12 et Jeudi 13 Février à la Salle des Fêtes de Belfort.

Horaires de 10h à 18h. Entrée libre et gratuite pour tous.

UN CARREFOUR DE RENCONTRES ET DE PARTAGES D’IDEES

POUR « MIEUX VIVRE CHEZ SOI »

ET POUR FAVORISER « UN ACCES A TOUT POUR TOUS »

* Un espace salon constitué d’une quarantaine d’exposants : fabricants, distributeurs, prestataires de services, collectivités.
* Des points conseils animés par des ergothérapeutes, des conseillers habitat, des professionnels du bâtiment.
* Un show-room, vitrine de présentation d’équipements et d’aides techniques.

# La présence du démonstrateur mobile de 20 m2 mis à disposition par HANDIBAT DEVELOPPEMENT : un concentré d’idées pour l’adaptation des logements.

* Des conférences thématiques dédiées à l’adaptabilité des logements et l’accessibilité des établissements recevant du public,ouvertes aux professionnels et au grand public.
* Une soirée réservée aux acteurs publics et privés : professionnels du bâtiment, de la santé, des services à la personne notamment.

**UN ESPACE SALON ORGANISE AUTOUR DE 3 AXES**

* **L’ADAPTATION DU LOGEMENT**

Avec la présence de fabricants (sanitaire, domotique, agencement, déplacement...) de distributeurs, d’entreprises, des financeurs dont l’ANAH, des opérateurs (SOLIHA), les architectes et maîtres d’œuvre, les ergothérapeutes...

* **ACCESSIBILITE UNIVERSELLE : ACCES A TOUT POUR TOUS**

Avec la participation des services de l’Etat, de bailleurs sociaux, des organismes consulaires...

* **LES SERVICES A LA PERSONNE**

Avec la présence des associations d’aidants, le CCAS de Belfort, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, La Maison de l’Autonomie, les caisses de santé et de retraite...

**DES CONFERENCES POUR TOUS LES PUBLICS**

* Accessibilité et confort d’usage, le design et la technologie pour tous.
* Anticiper les travaux : pourquoi et comment ?
* Quelles aides aujourd’hui pour financer les travaux et les services à la personne ?
* HANDIBAT, l’engagement qualité des entreprises du bâtiment.
* Les obligations des établissements recevant du public (ERP), la gestion de l’accessibilité.
* Le maintien à domicile : un enjeu social. L’adaptation des politiques au vieillissement. Les besoins et les attentes de la personne à mobilité réduite.

Les Intervenants : ANAH, associations d’accompagnement, DDT 90, HANDIBAT Développement, MDPH, ergothérapeutes, professionnels du bâtiment...

**PROGRAMME INDICATIF DES DEUX JOURNEES**

**MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

* **10h** > Ouverture de la manifestation.

- Visite en continu des espaces exposants, du démonstrateur HANDIBAT.

* Ateliers bien-être au fil de la journée
* **11h30** > Inauguration en présence des élus.
* **14h30 >** Conférences tables rondes tous publics  
   - Adapter son logement, anticiper les

travaux. Bien vivre chez soi. Construire et rénover évolutif

- Maintien à domicile : les aides existantes.

* **16h30 >** Conférences tables rondes Professionnels & collectivités   
   - Accessibilité et évolutivité des logements : un enjeu sociétal.

-L’adaptation du parc de logements dans le neuf et l’ancien.

- L’accessibilité des Etablissements recevant du Public (ERP). Réglementations et bonnes

pratiques.

- Accompagner son client à réaliser ses travaux d’adaptation. Penser à construire et

rénover évolutif.

* **19h >** Remise des Trophées de l’accessibilité. 3 catégories : innovation, design et

coup de cœur. Apéritif dînatoire (sur invitation uniquement les professionnels).

**JEUDI 13 FEVRIER 2020**

* **10h >** Ouverture du salon pour la seconde journée.
* Visite en continu des espaces exposants, du démonstrateur HANDIBAT
* Ateliers bien-être au fil de la journée
* **11h  >** Conférences tables rondes Professionnels & collectivités

**-** L’accessibilité des Etablissements recevant du Public (ERP).

- La gestion de l’accessibilité, retour d’expériences de collectivités.

* **14h30 >** Conférences tables rondes tous publics

- Maintien à domicile : les aides existantes.

- Adapter son logement, anticiper les travaux. Bien vivre chez soi. Construire et rénover évolutif

* **18h >** clôture de l’évènement

**LE CONTEXTE EN CHIFFRES**

* L’espérance de vie va continuer à s’allonger en atteignant 80,9 ans pour les hommes (au lieu de 75,2 actuellement) et 88,7 ans pour les femmes (contre 82,7 ans actuellement).
* Aujourd’hui, les 60 ans et plus représentent 21 % de la population, soit 12 millions de personnes. En 2035, ils seront plus de 20 millions.
* D’ici 2050, l’effectif des personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par trois.
* 1,5 million d’individus de plus de 65 ans ne peuvent assurer leurs déplacements de façon autonome ; les chutes représentent dans cette classe d’âge 80 % des accidents de la vie courante.
* 1,1 million de personnes rencontrent des difficultés pour accéder de la rue au domicile.
* 23 millions de personnes vivant à domicile, soit 35 % de la population, déclarent souffrir d’au moins une déficience, pouvant nécessiter des travaux d’adaptation dans le logement.

**L’ACCESSIBILITE ET LE MAINTIEN A DOMICILE :**

**UN ENJEU DE SOCIETE**

* Si notre société s’est préoccupée de rendre accessible les lieux publics, la question de l’adaptabilité des logements va bien au-delà.
* En effet, elle inclut tous les types de handicap et concerne aussi le maintien à domicile des personnes âgées, dont le nombre croît à grande vitesse, en raison d’une espérance de vie de plus en plus grande.
* Adapter un logement, ce n’est pas uniquement agrandir la largeur des pièces et des portes. Le logement doit pouvoir être adapté à tous les types de handicap, comme les handicaps visuels, auditifs, sensoriels ou autres…
* Ainsi, les adaptations du logement doivent porter sur de nombreux éléments, notamment sur la sécurité, la conception, l’aménagement (voire des services d’accompagnement) pour contribuer au confort et au bien-être de la personne.
* L’application de la Loi de février 2015 pour l’égalité des droits et des chances qui rend obligatoire l’accessibilité des établissements recevant du public (ERP), les locaux d’habitation neufs et dans certains cas, ceux existant à l’occasion de travaux.

Aujourd'hui, on estime que dans le Territoire de Belfort, environ 500 établissements restent à mettre en conformité.

**DES MENTALITES A FAIRE EVOLUER,**

**DES CONTRAINTES A PRENDRE EN COMPTE**

* Construire est une action sur le long terme qui s’inscrit pour durer. On construit le plus souvent à partir d’un besoin défini à un moment précis sans pour autant penser d’ores et déjà aux adaptations futures. Devoir adapter un logement à une situation nouvelle est rarement une démarche prise en compte en amont, aussi bien par le maître d’ouvrage que par les professionnels.
* Bien qu’ils interviennent pour 80 % de leur activité dans les secteurs de la réhabilitation et de la rénovation, les professionnels du bâtiment ne perçoivent pas encore bien l’adaptabilité et l’accessibilité des logements comme un marché porteur.
* L’adaptabilité des logements ne s’improvise pas et nécessite des connaissances techniques et professionnelles. Celles-ci s’acquièrent via la formation initiale et continue. De même, le caractère spécifique de ce type de marché nécessite une approche commerciale, une certaine psychologie dans le cadre d’une relation clientèle particulière.
* En outre, ce type de travaux est souvent subordonné à des lourdeurs de procédures (instruction des dossiers de subvention avant le début des travaux, délais de paiement…). Ceci n’encourage pas toujours les professionnels à se positionner et les personnes concernées à anticiper certaines situations.

*{ ECLAIRAGE }*

***AMENAGER MAIS AUSSI ANTICIPER : LE ROLE DE L’ERGOTHERAPEUTE***

*Permettre aux personnes présentant un handicap de mener une vie la plus normale possible et de manière indépendante, c’est la mission d’un(e) ergothérapeute au quotidien.*

*Il(elle) accompagne, conseille les personnes en situation de handicap, parents d’enfant présentant des troubles moteurs, jeunes adultes ou personnes âgées, qui souhaitent rendre leur domicile fonctionnel et sécuritaire, et propose, après avoir étudié les habitudes de vie de la personne, des préconisations sur l’aménagement du logement.*

*Quelle que soit la nature du handicap, dès le début du projet, l’ergothérapeute évalue les capacités motrices de la personne handicapée et préconise avec les artisans les types de travaux à réaliser (aménagement, meubles spécifiques, hauteur des éléments à fixer…). Leur bonne collaboration est gage de travaux réussis.*

*Les premiers conseils relèvent souvent du bon sens : pour une personne en fauteuil roulant par exemple, ré-inverser l’ouverture d’une porte de douche, baisser la hauteur de la douchette ou du mitigeur notamment.*

*Pour faciliter les gestes du quotidien et sensibiliser aux risques de chute qui peuvent survenir, il faut dégager les aires de circulation, poser des tapis antidérapants dans la douche ou la baignoire. Ce sont des réflexes de base à adopter dans un logement.*

*Dans une salle de bains, une personne en fauteuil roulant doit penser à un aménagement idéal pour elle et son aidant : douche à l’italienne avec strapontin ou tabouret de douche, porte coulissante, barres d’appui, siège en cas de troubles de l’équilibre.*

*Le choix des matériaux utilisés doit se faire avec la plus grande rigueur. Les barres d’appui à ventouses qui se posent dans les W.C ou les salles de bains peuvent être déconseillées, car mal adaptées pour être collées sur les joints. Une barre fixée sur un mur par un artisan compétent présente davantage de garantie.*

*Avant de se lancer dans des travaux d’adaptation il est nécessaire de bien s’entourer, de ne pas se précipiter, même si parfois certaines situations sont pressantes.*

*Les ergothérapeutes recommandent donc vivement de ne pas attendre la chute ou la maladie, loin d’être prévisibles, pour penser à réaliser des aménagements. En un mot : anticiper !*

*{ ECLAIRAGE }*

***LA TECHNOLOGIE POUR VIVRE BIEN ET LONGTEMPS CHEZ SOI***

*L’utilisation de la domotique adaptée aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap n’est ni un luxe ni une simple amélioration de la qualité de vie.*

*C’est une façon d’accroître leur degré d’autonomie, de simplifier l’utilisation de la maison et de permettre à ces personnes de rester le plus longtemps possible chez elles. La domotique permet de pallier certaines limitations qu’entraîne la réduction des capacités physiques.*

*Il existe aujourd’hui des solutions domotiques adaptées à chaque pathologie, apportant des réponses techniques à des besoins spécifiques comme par exemple :*

*- le chemin lumineux : idéal pour faciliter les déplacements nocturnes et éviter les chutes notamment la nuit, entre la chambre et la salle de bains ou les toilettes. L’utilisateur a un interrupteur placé sur la table de chevet qui lui permet de déclencher à distance des points d’éclairage placés sous le lit, dans le couloir, à chaque endroit qu’il juge nécessaire. Point important, cette installation ne nécessite pas de travail électrique important.*

*- le bouton « Bonne nuit » : il peut éteindre d’une simple pression depuis son lit (toutes les lumières restées allumées), de fermer un volet oublié ou d’actionner une vanne de coupure d’eau ou de gaz, par exemple.*

*- le système d’appel radio qui permet d’alerter son conjoint ou aidant en cas de besoin.*

*Ces 3 exemples sont loin d’être exhaustifs sur les larges possibilités de la domotique. En la matière, il n’existe pas de solution standard. Les professionnels de la domotique travaillent en collaboration avec les ergothérapeutes pour proposer des installations adaptées.*

*Par exemple, pour une personne qui veut téléphoner sans pouvoir physiquement appuyer sur les touches, le spécialiste va paramétrer le téléphone portable pour qu’il soit pilotable à la voix.*

*La règle, une nouvelle fois, est de ne pas attendre d’être trop âgé pour commencer à s’équiper : détecteur de mouvement avec lampe, volet roulant électrique à commande centralisée... Là encore, il est nécessaire d’anticiper les travaux et ainsi avoir le temps de bien s’y adapter.*

**LE BESOIN DE REPERER DES PROFESSIONNELS**

**« DIGNES DE CONFIANCE »**

* La personne fragilisée (âgée ou handicapée) ou son environnement proche (famille, amis, association) a besoin d’identifier des entreprises sérieuses auxquelles elle peut faire confiance.
* Elle redoute les procédés frauduleux qui sont souvent constatés auprès de ce type de clientèle. Elle a besoin non seulement de conseils, d’un travail de qualité et adapté, mais aussi d’un interlocuteur sur le plan social auquel elle peut se confier.
* A ce jour, ces personnes regrettent le manque de visibilité de ces professionnels qui s’engagent dans des critères de sérieux, de conseil,… Elles sont demandeuses d’un réseau de professionnels bien identifié et reconnu.

**LA MARQUE HANDIBAT :**

**LA REPONSE DES PROFESSIONNELS**

* Elle valorise et reconnaît les compétences des entreprises du bâtiment en matière de travaux et d’aménagements liés à l’accessibilité.
* Les artisans titulaires de la marque HANDIBAT® sont des artisans sensibilisés et initiés aux pathologies de certains handicaps.
* Ils ne se contentent pas d’un traitement technique du dossier, ils étudient, en relation avec les professionnels de la santé, les ergothérapeutes, le handicap, son évolution, la manière de vivre de la personne et ce qu’elle souhaite.
* Les professionnels du bâtiment titulaires de la marque HANDIBAT® mettent en place une démarche qualité au bénéfice de tous. Ils s’engagent sur la compétence, le conseil et le service qu’ils apportent à leurs clients.
* Elle est aujourd’hui le premier réseau national d’entreprises engagées dans les travaux d’adaptation des logements.

*{ ECLAIRAGE }*

***HANDIBAT : UNE MARQUE REMARQUEE POUR LES PROFESSIONNELS QUI VEULENT SE DEMARQUER***

*Se placer à la place de la personne handicapée. C'est la raison d'être de la marque Handibat, la marque de la CAPEB attribuée à tous les professionnels du bâtiment (plombiers, chauffagistes, électriciens) qui sont dans une démarche d'accessibilité des logements individuels et recevant du public. Elle leur permet de se positionner sur ces chantiers bien spécifiques.*

*Handibat, qui a été développée dans l'Eure, en Seine-Maritime et dans l'Oise, il y a une dizaine d’années, propose des formations de “prise de conscience” sur la question du handicap. Des formations de deux jours avec des témoignages sur les difficultés des personnes handicapées ou atteintes de grand âge.*

*Dans le cadre de ses formations, la CAPEB met en relation directe, et en situation, ses artisans avec des personnes handicapées. Une démarche volontaire et nécessaire puisqu'aujourd'hui entre 18 et 20 % de la population française est en situation de handicap reconnu administrativement par la Maison Départementale des Personnes Handicapés. Et que d'ici 10 ans, un tiers de la population aura plus de 60 ans. Au total, 60% de la population est concernée par le handicap ou le vieillissement.*

*Lors des sessions formations Handibat, une partie théorique présente les difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes handicapées au sein de leur logement. S’ensuit des mises en situation permettant aux professionnels du bâtiment de percevoir le handicap autrement.*

*Qu'il soit visuel, moteur, ou sonore, tous les handicaps sont étudiés, car une personne handicapée n'est pas forcément une personne en fauteuil roulant. Un patient atteint de scoliose ou de sclérose en plaques a des difficultés à se déplacer et doit avoir un logement bien adapté.*

*Pour les aider, les professionnels du bâtiment sont conseillés par un(e) ergothérapeute qui leur explique l'importance de proposer un bâtiment conforme aux besoins de la personne handicapée ou âgée, lui permettant de rester à son domicile le plus durablement possible.*

*Handibat, Silverbat et Domobat sont les trois marques qui identifient et attestent du professionnalisme des entreprises du bâtiment dans le domaine de l’accessibilité et de l’adaptabilité du bâti. www.handibat.info*

*{ ECLAIRAGE }*

***DE L'EMPATHIE POUR LES PERSONNES PRIVEES D'AUTONOMIE***

*Pour les artisans labellisés HANDIBAT, l’installation de sièges relevables et de barres d'appui n'ont plus de secrets pour eux. Ils savent proposer aux personnes âgées qui ne peuvent plus utiliser aisément leurs sanitaires ou enjamber leurs baignoires de multiples équipements, accessoires... des sanitaires accessibles, mais surtout une réflexion en amont.*

*Ils recommandent aux personnes qui ont un projet d'aménagement de bien étudier, avec leur famille, la question avant. Réfléchir aux difficultés de la personne.*

*Chaque détail compte: si une personne souffre du bras droit, la barre d'aide au relevage devra être obligatoirement placée à gauche. Plus généralement, il faut organiser la salle de bains de telle sorte d'avoir un cheminement facile, pour éviter de glisser, de se cogner ou d'emprunter des passages étroits.*

*Leur mode opératoire est des plus précis. Ils font un état des lieux de la salle de bains ou du couloir pour évaluer le degré d'autonomie de la personne et voir comment elle évolue dans son espace. Leur cahier des charges se cale sur les normes d'accessibilité pour personnes handicapées.*

*Pour une personne en fauteuil roulant, il est indispensable de respecter un rayon de rotation d'1,50 m. Dans les toilettes, la hauteur du WC doit être à 50 cm et une barre de transfert du fauteuil au WC doit être intégrée. Concernant le lavabo, un plan vasque de 85 cm de hauteur et 70 cm sous le plan doit être respecté pour qu'un fauteuil puisse s'y glisser.*

*La rigueur que les artisans Handibat doivent apporter à leur travail réside aussi dans le fait qu'il travaille "en site occupé", c'est à dire en présence des personnes âgées ou handicapées. Ils doivent y limiter bruits et poussières, ne pas déranger leur intimité, et organiser leur chantier en conséquence.*

*Ils doivent savoir faire preuve d’une grande empathie pour ces personnes en perte d'autonomie, qui ont besoin d’être rassurées et de sentir dans leur environnement des personnes de confiance.*

**LES AIDES POUR L’AMELIORATION ET L’ADAPTATION   
DE L’HABITAT (A MIEUX FAIRE CONNAÎTRE)**

* De nombreux dispositifs d’aide existent : aides de l’ANAH, allocation personnalisée autonome (APA), crédit d’impôt, caisses de retraite, CPAM, AGEFIPH,… mais elles sont éparses et souvent méconnues des ménages et des professionnels.
* Leur montant n’est pourtant pas négligeable et elles peuvent compléter le plan de financement de personnes désireuses de faire adapter leur logement.
* Il est donc nécessaire de mieux faire connaître ces dispositifs et de faciliter l’accès des bénéficiaires à l’information.

*{ ECLAIRAGE }*

***ANAH : UN SOUTIEN FINANCIER POUR DES LOGEMENTS ADAPTES***

*L'avenir des personnes âgées ne tend pas forcément à se dessiner dans les EHPAD. L'adaptation du domicile de la personne âgée ou handicapée est la première des solutions à envisager.*

*A l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat), c'est une priorité forte depuis longtemps. Pour 2019, l'agence s'est fixé le chiffre de 30 000 logements à adapter au niveau national.*

*Ces travaux (surtout des transformations de baignoire en douche à l'italienne dans la salle de bains, la pose de monte-escaliers ou l'adaptation d'abords de maisons pour créer des cheminements et déambuler), sont accessibles à des propriétaires occupants sous plafonds de ressources qui peuvent bénéficier d'une subvention allant de 35% à 50% du montant hors taxes des travaux, dans la limite d'une assiette maximale de travaux de 20 000 € HT.*

*En 2018, dans le Territoire de Belfort, l'ANAH a financé l'adaptation de 40 logements de propriétaires occupants du parc privé et a investi 81 000 € de subventions. Des travaux qui, en moyenne, s'élèvent de 4 000 à 6 000 € et bénéficient de 1 500 à 2 000 € de subventions.*

*Pour bénéficier de ces subventions, une seule solution : passer par un opérateur pour monter le dossier en allant sur "monprojet.anah.gouv.fr". Ensuite, il est nécessaire de saisir sa localisation géographique et son revenu fiscal de référence. Un logiciel vérifie si la demande est recevable ou non. Les personnes susceptibles de bénéficier de ces aides doivent être détentrices d'une carte d'invalidité ou d'un GIR (norme qui définit le degré de perte d'autonomie d'une personne âgée).*

*L'ANAH finance en priorité les situations les plus complexes, les GIR de 1 à 4, les personnes titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux est d'au moins 80%, les personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Et invite à anticiper ses démarches et à ne pas hésiter à faire évaluer son degré de GIR dès 60 ans.*

*{ ECLAIRAGE }*

***SOLIHA, PARTENAIRE D'UN HABITAT SOLIDAIRE***

*Au quotidien, Soliha mobilise des aides à la rénovation de l'habitat, aussi bien pour un aménagement visant un maintien à domicile, que pour une rénovation énergétique.*

*Guichet unique et interface, Soliha (Solidaires pour l'habitat) soutient les personnes âgées ou handicapées qui veulent aménager leur logement. C'est le premier mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat. Il compte 197 organismes, 2700 salariés et 3200 administrateurs bénévoles en France.*

*Dans le Doubs, en Côte d'Or et dans le Territoire de Belfort, l'association a une mission technique dans l'adaptation du logement qui la voit travailler avec les ergothérapeutes. Visite du logement, sollicitation et vérification des devis, recevabilité du dossier (niveaux financier et technique), Soliha propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.*

*Véritable “guichet unique”, les collaborateurs de chez Soliha connaissent les aides qui peuvent être apportées à chaque dossier\* et proposent une approche personnalisée à chacun. Pour le public concerné, une salle de bains par exemple nécessite un aménagement sur-mesure qui demande la présence de techniciens.*

*Soliha, de son côté, invite aussi à anticiper, et à ne pas se précipiter. Et surtout, à ne jamais commencer les travaux avant l'autorisation des financeurs. Une règle nationale qui vaut pour toutes les subventions, car les collaborateurs de l'association procèdent à des vérifications en amont : conditions de ressources, titres de propriété, travaux...*

*\*Soliha sollicite les nombreuses aides référencées : ANAH, MSA, CAF, Département, Caisses de retraite principales et complémentaires, CARSAT, MDPH, ONAC, Agglomération, Région et “Action Logement”.*

**A PROPOS DE LA CAPEB**

La CAPEB (Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est le syndicat patronal de l’artisanat du bâtiment. Elle est présente sur l’ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les Dom-Tom, à travers un réseau de 95 CAPEB départementales et de 12 CAPEB régionales.

Elle représente toutes les entreprises du bâtiment devant les instances de concertation et de décision et en particulier devant les Pouvoirs publics.

La CAPEB accompagne les artisans et les aide à maintenir leur place économique dans un secteur de plus en plus concurrentiel, déréglementé et complexe. Elle agit pour l’ensemble des artisans tout en accompagnant la réussite de chacun. **www.capeb.fr**

**A PROPOS DE HANDIBAT®**

La CAPEB a développé les marques Handibat® (mobilité réduite) et Silverbat® (personnes âgées), ouvertes à toutes les entreprises du bâtiment, pour valoriser et reconnaître les compétences des entreprises du bâtiment en matière de travaux d’aménagements liés à l’accessibilité.

Loin de se contenter de répondre aux exigences de la loi ou de la réglementation, les titulaires de ces marques recherchent les solutions les plus appropriées en fonction des besoins et des attentes de leurs clients, plaçant l’humain et l’esthétique au cœur de leurs interventions.

Les professionnels qui désirent s’en prévaloir suivent une formation pointue à laquelle participent des professionnels de la santé, notamment des ergothérapeutes.

Les conditions d’obtention de ces marques sont rigoureuses et strictement encadrées.

**www.handibat.info www.silverbat.handibat.info**

*Le salon de l’accessibilité et des services à la portée de tous est organisé par la CAPEB du Territoire de Belfort, avec le soutien de la CAPEB Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, de la Ville de Belfort et de Handibat® Développement.*